

# L'Autorité de la concurrence « prisonnière » de Microsoft ? Efel Power gronde

La refonte du site intranet de l'Autorité de la concurrence inquiète. Les interrogations ne concernent pas l'attribution du marché public à l'intégrateur Sword. « *Je ne vois pas de raison de remettre en cause le choix opéré entre 6 offres d'intégrateurs. En revanche, l'appel d'offres fait état d'un choix en amont de ce marché de la solution logicielle SharePoint* », un choix qui resterait à préciser, explique à la rédaction Vincent Bouthors, secrétaire général d'EFEL Power (par ailleurs Pdg de l'éditeur logiciel français Jalios).

Publié le 28 avril dernier au Bulletin officiel des annonces des marchés publics, l'[avis n°16-58482](#) indique : « *L'Autorité de la concurrence a fait le choix de faire développer son futur intranet sur la technologie SharePoint 2013 de Microsoft. Ce choix a été établi en amont du présent marché avec pour objectif principal de garantir une intégration optimale des différentes briques du SI de l'organisation* ».

Il est également précisé dans l'objet de marché, ceci : « *Autant que possible et prioritairement, la couverture des besoins fonctionnels exprimés dans le cahier des charges doit pouvoir se faire par le paramétrage des modules natifs de la solution SharePoint 2013 Server Standard* ». La plateforme collaborative de Microsoft constitue donc bien le socle logiciel sur lequel veut s'appuyer l'Autorité.

## Prisonnier de Microsoft ?

Le régulateur serait-il « *prisonnier* » de Microsoft, comme l'a suggéré [sur Twitter](#) Vincent Bouthors (en photo) le 16 mai ? « *À ce stade, l'association EFEL (Entreprendre en France dans l'édition logicielle) s'interroge sur les conditions de ce choix en amont de l'éditeur : l'Autorité a-t-elle ouvert ce choix à la concurrence ? Y a-t-il eu un appel d'offres ? De quelle façon la technologie SharePoint 2013 de Microsoft a-t-elle été acquise ? Nous attendons une réponse à ce sujet de la part de l'Autorité de la concurrence* », commente le secrétaire d'EFEL Power.



Et d'ajouter : « *on peut se demander si l'Autorité de la concurrence n'est pas victime de la position dominante d'un fournisseur* », une position qui permettrait à l'éditeur américain d'écarter la concurrence, selon l'association EFEL. « *À moins que les services informatiques de l'Autorité n'aient pas conscience qu'il existe plusieurs solutions intranet capables de s'intégrer avec les composants de Microsoft Office, Outlook, Exchange, Active Directory, Lync, Skype, SQL Server* », raille l'organisation.

## Ouverture des marchés publics

« *Il faut souhaiter que le fait d'être ici juge et partie, n'empêchera pas l'Autorité de la concurrence d'étudier les pratiques qui nuisent à la concurrence dans le domaine du numérique, un domaine dont tout le monde comprend de plus en plus l'impact sur tous les secteurs économiques* », insiste Vincent Bouthors. C'est

aussi l'occasion pour le dirigeant de rappeler « *que l'accès aux marchés publics aux États-Unis est un des points durs du traité transatlantique (TTIP/TAFTA) en cours de négociation* ». Il existe actuellement, selon lui, « *une véritable asymétrie qui accentue les difficultés pour les petits éditeurs d'origine française* ».

**Lire aussi :**

[Vincent Bouthors, Efel : « un label 'made in France' est nécessaire »](#)

[Alain Garnier, Efel : « Open Source contre propriétaire, un faux débat »](#)

**crédit photo © dennizn / Shutterstock.com**